



## La capacité financière des exploitations agricoles à être transférées : quels horizons pour les fermes laitières québécoises ?

Fanny Lepage<sup>1</sup>, Jean-Philippe Perrier<sup>1</sup>, et Bertrand Montel<sup>2</sup>

<sup>1</sup>Université Laval; <sup>2</sup>Ceressys. Adressez vos commentaires à [fanny.lepage.1@ulaval.ca](mailto:fanny.lepage.1@ulaval.ca).

Soumis 5 mai 2015. Accepté 26 août 2015.

© Canadian Regional Science Association / Association canadienne des sciences régionales 2015.

Lepage, F, Perrier, J-P, & Montel, B. 2015. La capacité financière des exploitations agricoles à être transférées : quel avenir pour les fermes laitières québécoises ? *Canadian Journal of Regional Science / Revue canadienne des sciences régionales* 38(1/3), 47-52.

Déjà plus de 25 ans que les chercheurs affirment que l'écart croissant entre la valeur marchande des actifs agricoles et leur prix de vente à la relève rend le don de plus en plus lourd à porter pour les cédants lors du transfert de l'exploitation. Partant de ce constat, cette note de recherche analyse la capacité financière d'un échantillon de 600 fermes spécialisées laitières à être transférées en se basant à la fois sur leur valeur marchande et sur leurs finances disponibles. Les résultats permettent de tirer quelques sonnettes d'alarme pour signifier au secteur de la production laitière que son avenir est loin d'être assuré.

Déjà plus de 25 ans que les chercheurs affirment que l'écart croissant entre la valeur marchande des actifs agricoles et leur prix de vente à la relève rend le don de plus en plus lourd à porter pour les cédants (Barthez, 1987 ; David, 1988). Ce don, d'une partie et parfois même de la totalité de la valeur de l'entreprise, vient ponctionner la principale source de capital disponible pour assurer le revenu des agriculteurs à leur retraite (Écoressources, 2013). Cette situation perdure toujours au Québec, le don demeurant une stratégie essentielle dans la transmission des avoirs des fermes (Perrier, Allard, & Parent, 2004 ; Cantin & Lepage, 2006 ; Handfield, 2006 ; Handfield, Boisjoly, & Jean, 2008). Les producteurs agricoles qui font face, lors du transfert de l'exploitation, à deux enjeux financiers différents selon qu'ils sont cédants ou acquéreurs, favorisent des méthodes spécifiques d'évaluation du prix de rachat des actifs : 1) pour le cédant, la maximisation de la réalisation de la valeur marchande des actifs pour couvrir les besoins de revenus de retraite, et 2) pour l'acquéreur,

l'alignement de la valeur de rachat des actifs sur leur capacité à générer des revenus pour répondre aux obligations financières découlant de la transaction de transfert. Cette note de recherche analyse la capacité financière des exploitations laitières québécoises à faire face à ces enjeux. Le choix de la production laitière s'explique par son positionnement clé dans le secteur agricole québécois soit 22 % des fermes et 33 % des recettes<sup>1</sup>. Par ailleurs, malgré le système de régulation qui l'encadre, on constate qu'il est plus difficile d'installer une relève en production laitière<sup>2</sup>

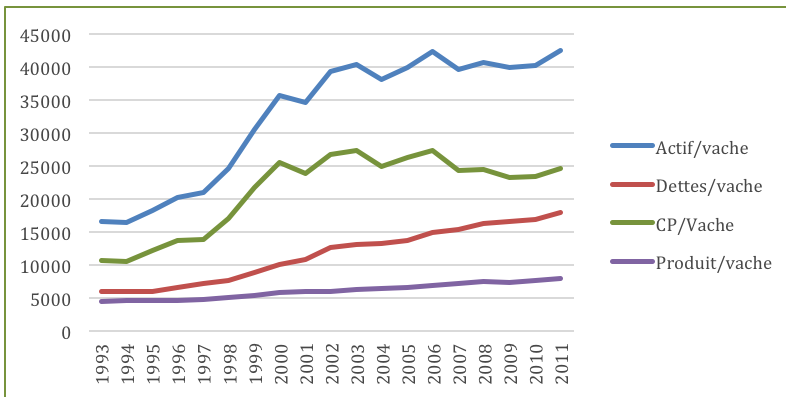
Cette note de recherche précise dans une première section les calculs utilisés afin d'évaluer la valeur marchande des capitaux propres des exploitations ainsi que ceux dont nous sommes servis pour déterminer la capacité financière disponible pour assurer leur transfert. Ces calculs ont été effectués sur plus de 600 fermes spécialisées laitières<sup>3</sup> provenant de la base de données Agritel<sup>4</sup>. Dans la seconde section, une description de la situation structurelle et financière de

l'échantillon est exposée entre 1993 et 2011 afin de fournir un portrait de son évolution. Afin d'affiner les résultats obtenus, la troisième section, présente une analyse utilisant uniquement les données de la dernière année disponible (2011) afin de constater les variations existant entre les fermes et les facteurs pouvant les expliquer. Enfin dans la dernière section, une discussion sur les voies d'avenir des exploitations laitières est proposée.

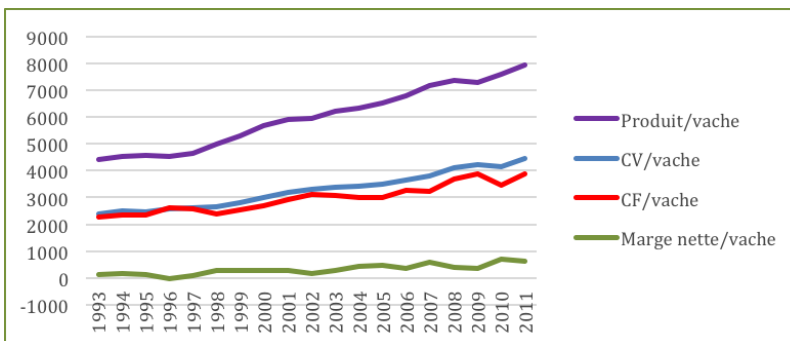
### Méthodes de calcul de la valeur marchande et de la capacité financière à racheter l'exploitation

Dans le secteur agricole, la valeur nette marchande des exploitations correspond généralement à la somme des prix obtenus pour chacun des actifs vendus séparément (souvent associé au phénomène de démantèlement) moins les dettes. Il s'agit donc du montant que le cédant pourrait obtenir en vendant ses actifs sur le marché après avoir remboursé ses dettes. La base de données Agritel propose une évaluation de cette valeur en prenant en compte les amortissements, mais aussi l'inflation :

- la valeur des stocks (fourrages, grains, animaux) et des quotas repose sur une référence provinciale basée sur la moyenne des prix de l'année ;
- la valeur des terres est ajustée localement en fonction des études annuelles sur le prix des terres réalisées par Financement Agricole Canada et par la Financière agricole du Québec ;
- la valeur des actifs amortissables (machinerie et bâtiment, qui représentent environ 15 % des actifs totaux) est basée sur la valeur d'acquisition amortie. Bien que la valeur d'acquisition amortie puisse être considérée davantage comme une méthode comptable qu'une méthode d'évaluation, nous n'es-timons pas qu'il s'agisse d'une erreur empêchant la comparaison, l'évaluation étant systématique pour l'échantillon.

**Figure 1.** Évolution de la situation financière (en dollars courants)

Source : des auteurs, données issues d'Agritel

**Figure 2.** Évolution des données technico-économiques (dollars courants)

Source : des auteurs, données issues d'Agritel

$$VNRI = \frac{((\text{Bénéfice} + \text{intérêt CMLT} + \text{amortissement}) (1 - (1 + 0,05)^{-n}))}{0,05} - \text{Dettes}$$

Explication des variables utilisées pour calculer la VNRI

Bénéfice = Bénéfice net après intérêt, amortissement et rémunération du travail

Intérêt CMLT = Intérêts court, moyen et long terme

Dettes = Total du passif court, moyen et long terme

Le calcul de la capacité financière des exploitations est quant à lui plus discutable. Dans la littérature, le Centre National des Jeunes Agriculteurs (cité par Debruyne (2010)) propose que l'acquéreur emprunte, pour acheter l'exploitation, la valeur maximale que pourra rembourser l'entreprise. Il s'agit d'une valeur nominale définissant la capacité de paiement de l'exploitation. De cette valeur maximale des actifs que l'entreprise peut financer, si l'on retire le montant du passif, on obtient la valeur maximale des capitaux propres que nous appelons la valeur nette de rachat interne (VNRI). Cette VNRI correspond à la capacité de l'exploitation à s'endetter pour

réaliser le transfert (acheter les capitaux propres) considérant que l'emprunt est la principale source de capital pour l'investissement et le financement des transferts. Nous avons retenu un taux d'intérêt ( $t$ ) de 5 %<sup>5</sup> et une durée ( $n$ ) de l'emprunt de 15 ans<sup>6</sup>. Ainsi, la VNRI correspond au montant de capital qu'une exploitation peut financer à partir des produits qu'elle génère après avoir couvert ses charges de fonctionnement, rémunéré l'exploitant<sup>7</sup> et honoré les dettes existantes.

La VNRI, ainsi calculée, considère l'endettement maximal. Ceci implique que nous n'avons pas tenu compte de la capacité à investir dans le futur, à

renouveler les actifs existants ou à développer l'exploitation. Il ne s'agit donc pas d'une situation optimale.

### Constater l'évolution structurelle et financière des exploitations spécialisées laitières

Dans cette section, une description de la situation structurelle et financière de l'échantillon entre 1993 et 2011 est exposée afin de fournir un portrait de l'évolution de la production concernée. Dans un premier temps, nous observons une augmentation des capacités de production (le nombre de vaches est passé de 43 à 74 soit une croissance annuelle moyenne de 2,9 %/an et le nombre d'hectares cultivés de 91 à 132 ou 2 % de croissance annuelle moyenne). Ensuite, dans une perspective d'évaluation à la valeur marchande, les fermes de l'échantillon ont connu une croissance annuelle moyenne de plus de 5,7 %/an pour atteindre un sommet de 42 633 \$ d'actif par vache en 2011 (cf. Figure 1). En ce qui concerne le passif des exploitations, nous remarquons que l'endettement a été soumis à une croissance annuelle moyenne supérieure à celle des actifs soit 6,4 % pour atteindre un sommet en 2011 avec 18 082 \$ de dette par vache. Il en résulte donc une croissance des capitaux propres plus faible que celle des actifs (5,3 %/an), pour atteindre un sommet en 2006 avec 27 386 \$ / vache puis entamant une décroissance pour obtenir à 25 541 \$ par an en 2011. Nous observons un tracé similaire entre l'évolution des actifs/vache et les capitaux propres/vache mais avec un écart grandissant depuis la fin des années 1990 alors que les dettes par vache semblent plutôt subir une croissance linéaire<sup>8</sup>. Enfin notons que sur la même période, la croissance annuelle moyenne des produits est de 2,4 %. La productivité du capital a donc diminué ce qui complique l'acquisition des actifs ou leur transfert.

Pour ce qui est des données technico-économiques, nous observons une variation importante des produits par vache durant la période à l'étude alors que les charges

**Tableau 1.** Classification des entreprises en fonction de leur ratio VNRI et valeur marchande.

| Gr. | Critère               | VNRI/VM<br>moyen (%) | Nombre<br>de fermes | Nombre de<br>vaches moyen | Rentabilité<br>économique<br>moyenne (%) | Taux end.<br>(%) |
|-----|-----------------------|----------------------|---------------------|---------------------------|--|------------------|
| 1   | VNRI/VM < 0           | -63                  | 214                 | 73                        | 1.18                                     | 51               |
| 2   | 0 < VNRI/VM < 0,25    | 15                   | 144                 | 68                        | 2.31                                     | 38               |
| 3   | 0,25 < VNRI/VM < 0,50 | 37                   | 192                 | 77                        | 3.31                                     | 32               |
| 4   | 0,50 < VNRI/VM < 0,75 | 60                   | 77                  | 79                        | 4.53                                     | 31               |
| 5   | 0,75 < VNRI/VM < 1    | 81                   | 17                  | 83                        | 5.90                                     | 28               |
| 6   | 1 < VNRI/VM           | 128                  | 3                   | 148                       | 8.82                                     | 37               |
|     | <b>Moyenne</b>        | 19                   | 647                 | 74                        | 2.62                                     | 39               |

Source : des auteurs, données issues d'Agritel

**Tableau 2.** Classification des exploitations en fonction de leur VNRI.

| Gr. | Critère                  | VNRI moyenne | Nombre de<br>fermes | Nombre de vaches<br>moyen | Rent. éco.<br>moyenne (%) | Taux end.<br>(%) |
|-----|--------------------------|--------------|---------------------|---------------------------|---------------------------|------------------|
| 1   | VNRI < 0                 | -483 540     | 214                 | 73                        | 1.18                      | 51               |
| 2   | 0 < VNRI < 250 000       | 146 474      | 107                 | 56                        | 2.57                      | 42               |
| 3   | 250 000 < VNRI < 500 000 | 384 576      | 81                  | 61                        | 2.86                      | 34               |
| 4   | 500 000 < VNRI < 750 000 | 621 340      | 94                  | 62                        | 3.19                      | 31               |
| 5   | 750 000 < VNRI < 1 M     | 865 343      | 54                  | 76                        | 3.71                      | 29               |
| 6   | 1 M < VNRI               | 1 819 730    | 97                  | 119                       | 4.51                      | 29               |
|     | <b>Moyenne</b>           | 347 749      | 647                 | 74                        | 2.62                      | 39               |

Source : des auteurs, données issues d'Agritel

fixes et variables ont été relativement stables jusqu'en 1999 puis ont subi une hausse annuelle durant le reste de la période (cf. Figure 2). En ce qui concerne la marge nette, calculée en soustrayant les charges des produits, on constate une hausse beaucoup moins marquée que celle des produits et ou des charges.

C'est dans la comparaison entre l'évolution de la valeur nette marchande et de la VNRI des exploitations que les constats précédents se reflètent (cf. Figure 3)<sup>9</sup>. En 20 ans, un fossé impressionnant s'est creusé entre ces deux valeurs. Ainsi en 2011, le cédant devait jongler avec la possibilité de se retirer avec 350 000 \$ (transfert à la VNRI) ou 1 800 000 \$ (démantèlement à la valeur marchande)<sup>10</sup>. Quant à l'évolution du rapport entre la VNRI et la valeur nette marchande, nous remarquons qu'il est enclin à d'importantes variations. Toutefois, une tendance lourde à la baisse est observable et à ce rythme, d'ici 2020, la VNRI sera voisine de zéro.

Il faut toutefois noter qu'il ne s'agit pas d'un échantillon constant. En effet, il y a eu une forte diminution du nombre d'exploitations comprises

dans l'échantillon ; en 2011 il ne restait plus que 647 fermes comparativement à 1431 en 1993. Les figures présentées ci-dessus ont été reproduites en utilisant les résultats de l'échantillon constant des 74 fermes présentes les 19 années de l'étude (cf. Figure 4, 5 et 6). La comparaison des figures fait ressortir le biais d'échantillonnage qui ne semble pas influencer les tendances observées et les conclusions que nous proposons.

Ces différents résultats nous amènent à constater qu'au cours des 20 dernières années, une pression inflationniste sur les actifs, supérieure à celle sur les produits, entraîne une baisse de productivité du capital, donc une capacité à acquérir les actifs plus faible et un écart entre la valeur nette marchande et la VNRI qui s'amplifie. Cet écart grandissant met en évidence le conflit entre les deux objectifs principaux du transfert : la viabilité future de l'entreprise (qui ne peut acquérir les capitaux propres qu'à 20 % de leur valeur) et les revenus de retraite des cédants (qui font un « don » de 80 % de leur fortune personnelle). Il faut toutefois retenir que ces résultats reflètent la moyenne

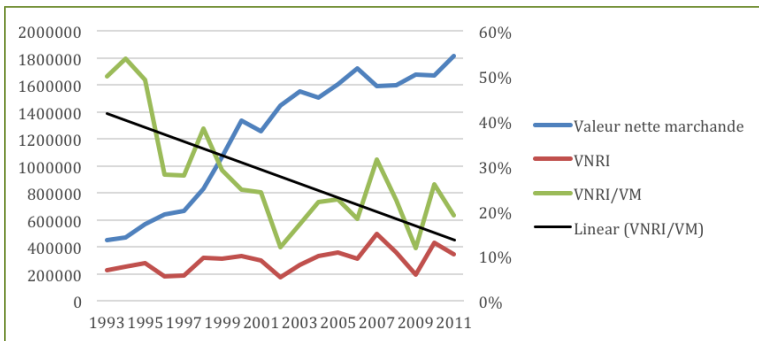
et masquent les extrêmes, ce qui pose la question suivante : y a-t-il des entreprises qui s'en sortent mieux ? C'est par l'analyse des données de l'année 2011 que nous tenterons d'approfondir cette réflexion dans la section suivante.

#### **Valeur marchande versus VNRI : un déséquilibre nuisible au transfert**

Les fermes de 2011 ont été classées en 6 groupes selon leur rapport entre la VNRI et la valeur nette marchande (cf. Tableau 1) :

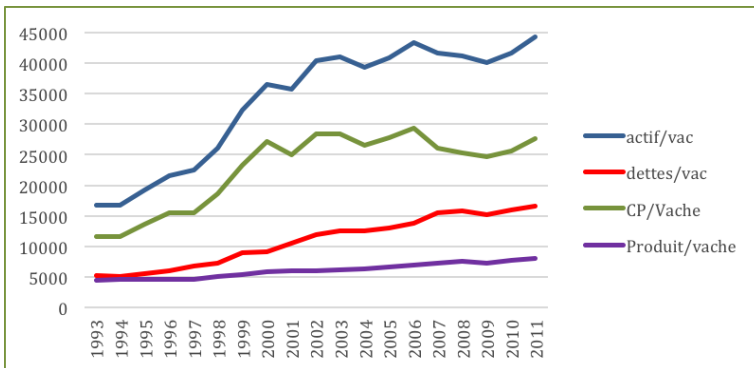
- 33 % des entreprises ont une VNRI négative et ne possèdent donc aucune capacité d'achat des capitaux propres de l'exploitation : le transfert n'est donc plus une option (groupe 1). Ces entreprises montrent la rentabilité économique<sup>11</sup> la plus faible et le taux d'endettement le plus élevé.
- Moins de 1 % des entreprises peuvent être transférées à la valeur marchande (groupe 6). Ces entreprises ont la rentabilité économique la plus élevée mais pas le taux d'endettement le plus faible. La taille moyenne de leur troupeau est relativement plus

Figure 3. Évolution de la valeur nette marchande et de la VNRI



Source : des auteurs, données issues d'Agritel.

Figure 4. Évolution de la situation financière (en dollars courants) des 74 exploitations présentes sur la période 1993-2011



Source : des auteurs, données issues d'Agritel.

élevée que celle des autres groupes.

- 85 % des fermes ne sont pas en mesure d'être rachetées à une valeur supérieure à 50 % de la valeur marchande.
- Alors que la taille des exploitations et le taux d'endettement ne semblent pas suivre de tendance particulière parmi les différents groupes, une augmentation significative de la rentabilité économique est observable : meilleure est la rentabilité, meilleure est la capacité de la ferme d'être rachetée à une valeur se rapprochant de sa valeur marchande.

En se basant sur la capacité financière des entreprises, le rachat des capitaux propres à la valeur marchande semble donc utopique dans la très grande majorité des cas.

Malgré ce constat, il est tout de même intéressant de vérifier s'il est possible pour le cédant de retirer un fonds de pension suffisant tout en laissant une ferme viable, et donc racheter à la VNRI.

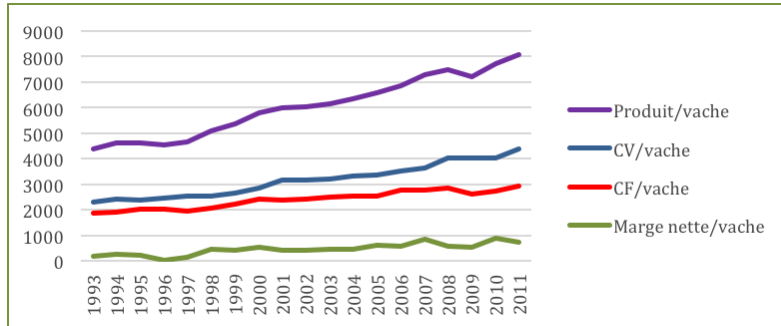
Pour se faire, 6 nouveaux groupes ont été créés en fonction de la VNRI (cf. Tableau 2). Le groupe 1, identique au groupe 1 précédent (VNRI < 0), comprend les fermes (33 %) pour lesquelles les cédants devraient payer pour être mesure de transférer leur ferme de façon financièrement viable. Seulement 38 % des producteurs peuvent espérer obtenir au moins 500 000 \$<sup>12</sup> de capital retraite en transférant leur ferme tout en assurant sa viabilité, 15 % peuvent obtenir plus de 1 million. Ces derniers sont à la tête des fermes les plus rentables (4,5 %), les moins endettées (29 %) mais aussi les plus grandes (119 vaches).

En fonction des constats liés à la rentabilité croissante issus des deux derniers tableaux, l'échantillon a de nouveau été divisé en fonction de la rentabilité économique des exploitations (cf. Tableau 3). Nous constatons ainsi que :

- 9 % des fermes ont une rentabilité négative et que seulement 10 % ont une rentabilité économique supérieure à 5 %. Par rapport au taux d'intérêt de 5 % retenu dans les calculs précédents de capacité financière, seules ces dernières (groupe 7) sont en effet de levier positif. De plus, le taux de rentabilité moyen (2,62 %) est relativement faible, comparativement au taux du marché.
- la taille des fermes (en nombre de vaches) est croissante avec la rentabilité. En effet, plus une exploitation est rentable, plus sa capacité d'investissement s'accroît, et plus elle peut prendre de l'expansion.
- plus la rentabilité augmente, plus les entreprises sont capables d'être rachetées à une valeur proche de leur valeur marchande (VNRI/VM augmente).
- il en est de même pour la valeur du fond du capital retraite que peut espérer retirer le cédant en vendant sa ferme à la VNRI, la VNRI du groupe 7 s'élevant à 1 509 351 tandis que celle du groupe 1 étant de - 516 517 \$.

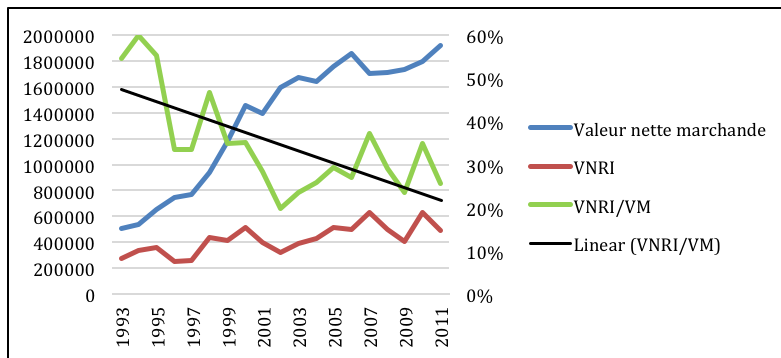
La rentabilité économique étant basée sur le bénéfice plus les intérêts, toute amélioration de l'efficacité technico-économique, de l'efficacité du travail et de la gestion des investissements améliorera le bénéfice et accroîtra cette rentabilité. Il est donc ici question de la capacité de gestion des décideurs dans l'entreprise. L'amélioration de cette rentabilité reste une solution à prioriser pour réduire l'écart entre la VNRI et la valeur marchande des exploitations, pour être en mesure de prendre de l'expansion ou pour transférer une entreprise dans des

Figure 5. Évolution des données technico-économiques (dollars courants) des 74 exploitations présentes sur la période 1993-2011



Source : des auteurs, données issues d'Agritel

Figure 6. Évolution de la valeur nette marchande et de la VNRI des 74 exploitations présentes sur la période 1993-2011



Source : des auteurs, données issues d'Agritel

conditions viables autant pour le cédant que le repreneur.

### Quels horizons pour les exploitations laitières québécoises ?

La problématique liée à la difficulté de transférer les fermes laitières ainsi que la diminution du nombre d'exploitation ne semble pas être en voie d'amélioration, si nous retenons des sections précédentes que :

- le démantèlement est la seule option restante pour plus de 30 % des fermes étant donné leur capacité financière déficiente ;
- très peu d'entreprises existantes sont à même de financer le rachat à la valeur marchande d'une entreprise sortante ;
- la majorité des cédants peut difficilement espérer transmettre une exploitation viable

financièrement et quitter le monde agricole avec un fonds de retraite satisfaisant.

Pour les cédants, cela signifie que pour éviter de voir disparaître une grande partie de la valeur nette de leur entreprise, ils devront soit privilégier le démantèlement, soit se tourner vers des acquéreurs disposant de capitaux propres suffisants. Les conditions s'annoncent donc plutôt défavorables pour les cédants à court et moyen-terme pour ce qui est de la réalisation de la valeur nette de leur entreprise. Pour les acquéreurs, cela signifie qu'une fois le transfert réalisé, la capacité d'endettement résiduelle devient extrêmement limitée. En conséquence, les investissements futurs devront justifier leur financement à partir des profits qu'ils pourront générer. Plusieurs autres solutions pour réduire l'écart entre la valeur marchande et la VNRI des

exploitations laitières, outre l'amélioration de la rentabilité, peuvent également être envisagées :

- La séparation du capital foncier et du capital d'exploitation : depuis 2007, le quota laitier n'est plus un objet spéculatif, le prix est plafonné. Reste essentiellement le fonds de terre qui, depuis 2007, a connu des records d'inflation (94 % de hausse du prix moyen des terres agricoles entre 2007 et 2013<sup>13</sup>). Isoler l'inflation sur les terres en dissociant capital foncier et capital d'exploitation est une solution qui est de plus en plus mise de l'avant. Cette approche nécessite par contre une réglementation des baux de location pour assurer à long terme l'exploitation et une procédure de fixation des loyers pour éviter le transfert de l'inflation à l'exploitation. Cette dissociation des capitaux aurait certainement un effet sur l'évolution du prix des terres et sur les pratiques de financement puisque les garanties de l'exploitation seraient plus limitées et pas soumises à l'inflation sur les terres.

- La dissociation entre le fonds de pension des cédants et les capitaux propres de l'entreprise : si la retraite des agriculteurs était en partie assurée par des revenus hors exploitation (placements, fonds de pension privé agricole, REER), l'écart entre la VNRI et la valeur marchande de l'exploitation aurait moins d'influence dans le processus de transfert.

Malgré ces possibilités, une question demeure en suspend : qui investira dans la production laitière si les exploitations n'ont plus la capacité de le faire ? Des investisseurs externes, comme c'est déjà le cas dans le foncier, se lanceront-ils dans le financement des sociétés d'exploitations ? Si oui comment établiront-ils leur calcul de rentabilité, quelles seront leurs exigences ? Dans le cas de la production laitière, la gestion de l'offre laisse perplexe sur l'horizon d'actualisation car s'il est possible de considérer comme acquis

**Tableau 3.** Classification des entreprises selon leur rentabilité économique.

| Gr. | Rentabilité économique (RE) (%) | Rentabilité économique moyenne (%) | Nombre de fermes (%) | VNRI (\$) | VNRI /VM (%) | Nombre de vaches |
|-----|---------------------------------|------------------------------------|----------------------|-----------|--------------|------------------|
| 1   | RE < 0                          | -1.26                              | 58 (9)               | -516 517  | -39          | 55               |
| 2   | 0 < RE < 1                      | 0.57                               | 60 (9)               | -289 200  | -18          | 59               |
| 3   | 1 < RE < 2                      | 1.54                               | 101 (16)             | 28 219    | 2            | 66               |
| 4   | 2 < RE < 3                      | 2.57                               | 155 (24)             | 281 942   | 16           | 69               |
| 5   | 3 < RE < 4                      | 3.51                               | 132 (20)             | 492 933   | 27           | 76               |
| 6   | 4 < RE < 5                      | 4.48                               | 78 (12)              | 840 976   | 38           | 93               |
| 7   | RE > 5                          | 5.82                               | 63 (10)              | 1 509 351 | 65           | 104              |
|     | Moyenne                         | 2.62                               | 647                  | 347 749   | 19           | 74               |

Source : des auteurs, données issues d'Agritel.

la pérennité du régime de prix garanti sur un horizon de 10 ans, cela devient plus hasardeux au-delà.

Nous devons admettre que la VNRI et la valeur nette marchande calculées dans cette note de recherche sont des approximations. La VNRI se base sur des hypothèses de taux d'intérêt et de durée de financement. Pour ce qui est de la valeur marchande, elle n'est qu'une indication tant que la vente n'est pas réalisée. Si d'autres hypothèses de calcul modifiaient le niveau des résultats, elles ne changeraient pas leur tendance dans le temps. Nous pouvons également estimer que l'évolution du secteur, prédit par les résultats, pourrait s'accélérer si l'on considère une croissance possible des taux d'intérêts ainsi qu'une variation relative du prix du lait qui connaît, dans le contexte de marché actuel, de fortes pressions à la baisse. Il est toutefois possible de supposer que les lois du marché mettront fin à ce phénomène comme à toute bulle inflationniste ou encore que des politiques fortes et visionnaires, construites par les gouvernements et/ou les producteurs laitiers puissent freiner la situation.

## Références

Barthez, A. 1987. La transmission de l'entreprise agricole : l'intervention de la famille. *Économie et sociologie rurales, Actes et communications* 2, 59-62.

Cantin, S, & Lepage, F. 2006. *Le montage financier d'un transfert de ferme et son lien avec la pérennité de l'entreprise : revue de littérature*. Université Laval, Traget Laval: 123 pages.

David, J. 1988. Les formes contemporaines de la transmission des exploitations agricoles. *Études rurales* 110-111-112, 71-84.

Debruyne, M. 2010. Valeur, performance et efficacité productive de l'entreprise agricole. *La revue des sciences de gestion. Direction et Gestion* 3(243-244), 89-102.

Écoressources. 2013. *Proposition d'outils financiers ou d'alternatives favorisant le transfert de fermes et répondant aux besoins des producteurs agricoles - Rapport final*.

Handfield, M. 2006. *Étude des facteurs culturels et sociaux dans l'abandon du processus de succession au sein des entreprises agricoles familiales : analyse des logiques et des stratégies partenaires à partir de la perspective des prédécesseurs familiaux*. Université du Québec à Rimouski. Doctorat.

Handfield, M, Boisjoly, J, & Jean, B. 2008. Les logiques et stratégies d'équité et de financement du transfert de la ferme familiale. Rapport remis à la Direction de l'innovation scientifique et technologique dans le cadre du *Programme de recherche technologique en bioalimentaire*: 104.

MAPAQ. 2008. *Portrait de la relève agricole établie 2006*. Retrieved 8 septembre 2014, [http](http://www.mapaq.gouv.qc.ca).

MAPAQ. 2014. *Portrait de la relève établie au Québec*. [http](http://www.mapaq.gouv.qc.ca).

Perrier, J-P, Allard, I, et Parent, D, Eds. (2004). *Transfert de ferme et démantèlement au Québec : Études de cas*. Ste-Foy, Traget Laval, Université Laval.

<sup>1</sup> D'après Statistiques Canada (Tableaux Cansim 002-0065 et Cansim 004-0001)

<sup>2</sup> En 2006, 39% de la relève était installée dans des fermes laitières. Ce pourcentage passe à 36 % en 2011 (MAPAQ, 2008; 2014).

<sup>3</sup> Dans la base Agritel, les exploitations spécialisées laitières sont celles dont le chiffre d'affaires issu de la production laitière représente au moins 80 % du chiffre d'affaires total.

<sup>4</sup> Agritel ne vise toutefois pas à la représentativité statistique des exploitations québécoises mais compile les données des producteurs qui ont accès aux services des Groupes conseils agricoles du Québec. Les données sont collectées depuis 1993.

<sup>5</sup> Le taux de 5 % a été déterminé sur la base de la moyenne 2011-2013 des taux hypothécaires moyens annuels 3 ans et 5 ans affichés par les banques à charte canadienne (Statistiques Canada, Tableau Cansim 176-0043) qui est égale à 4.64 %. La majoration à 5 % se veut une manière de reconnaître la hausse projetée des taux d'intérêt.

<sup>6</sup> La durée d'emprunt de 15 ans a été calculée en fonction de la durée de vie (ou durée maximum de financement) de chaque catégorie d'actifs et de leur proportion dans le total des actifs moyen et long terme pour l'année 2011.

<sup>7</sup> L'inclusion de la rémunération des exploitants est toujours un élément délicat, notamment parce que sa forme varie selon les formes juridiques des entreprises agricoles. Alors qu'une société de capitaux paie des salaires (rémunération du travail) et verse des dividendes (rémunération du capital), les entreprises individuelles et les sociétés de personnes enregistrent les « retraits » des propriétaires (rémunération du travail et potentiellement du capital). Dans la base de données Agritel, pour les premiers, nous trouvons les variables salaires (des employés actionnaires ou non) et dividendes et pour les seconds, la variable salaire (des employés) et retraits (des propriétaires). La somme des variables salaires et retraits nous donne une évaluation assez précise de la rémunération du travail.

<sup>8</sup> Une partie de l'inflation des actifs est indépendante des investissements et donc de la dette contractée par les seules fermes laitières, notamment en ce qui concerne l'inflation du prix du foncier agricole. Par ailleurs rappelons que le prix du quota est plafonné depuis 2007.

<sup>9</sup> Les courbes de la valeur nette marchande et de la VNRI se lisent avec l'axe vertical principal alors que la courbe du ratio entre la VNRI et la valeur nette marchande se lit d'après l'axe secondaire.

<sup>10</sup> Les aides à l'établissement publiques ou privées (par exemple, primes à l'établissement du gouvernement provincial ou prêt de quota de la

---

Fédération des producteurs de lait du Québec) se chiffrent à quelques dizaines de milliers de dollars. Elles réduisent très partiellement l'écart entre les VNRI et la valeur nette marchande.

<sup>11</sup> La rentabilité économique est calculée en additionnant le bénéfice net et les intérêts puis en divisant cette somme par l'actif total.

<sup>12</sup> Un montant de 500 000 \$ à 5 % assure une rente annuelle à perpétuité de 25 000 \$ ou de 40 000 \$ avec épuisement du capital sur 20 ans.

<sup>13</sup> Valeur des terres agricoles, Groupe AGÉCO, 2010, 2011, 2012, 2013.